

# Webinaire

Demande de RACCORDEMENT TELECOM sur la voie publique  
d'une habitation, d'une entreprise ou d'un local

---

*Contexte et formulaire Génie Civil Télécom*



Le SYDELA devient

territoire  
d'énergie

LOIRE-ATLANTIQUE

# Techniciens intervenants



**David DUROS**

Responsable du pôle Urbanisme

06 20 31 73 19  
david.duros@te44.fr



**Lucie GRENIER**

Responsable Infrastructures de  
Communication Électronique

06 20 31 72 86  
lucie.grenier@te44.fr

CONTEXTE





# Pourquoi les raccordements finaux fibre sont souvent en échec ?



- **Soit l'adresse est inexistante** dans la base des adresses nationales.
    - La collectivité est chargée de réaliser les démarches liées à l'adressage.
  - **Soit un défaut d'intervention du technicien raccordeur**
    - L'opérateur commercial doit faire ré-intervenir un technicien
  - **Soit les fourreaux et chambres télécom sont endommagés.**
    - Le propriétaire des infrastructures doit les remettre en état pour assurer le câblage.
- **Soit les fourreaux sont inexistantes entre la construction et le réseau télécom présent dans la rue.**

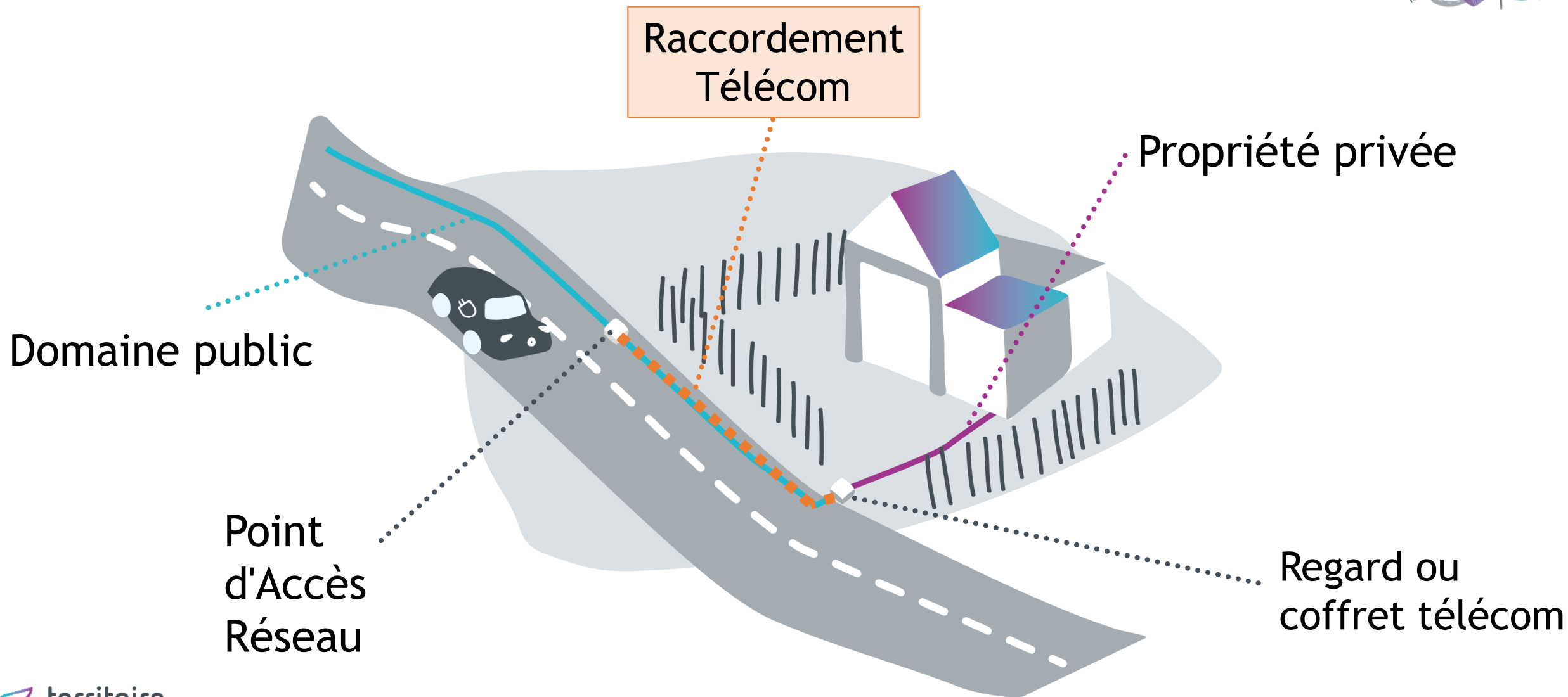


territoire  
d'énergie  
LOIRE-ATLANTIQUE

intervient sur le domaine public.



# Pourquoi les raccordements finaux fibre sont souvent en échec ?





# Pourquoi TE44 répond aux demandes de raccordement Télécom ?



AVANT

4 décembre 2020

APRES

- Le Service Universel (assuré par Orange) permettait à tous sur le territoire d'être raccordé\* au réseau cuivre pour bénéficier des usages du télécom (voix et ADSL).



- Le Service Universel n'existe plus.
- Orange n'a plus l'obligation de réaliser les raccordements télécom, et n'ayant plus le monopole, se désengage de ces travaux (hors zone AMII Orange)

*\*En aérien (plantation de poteaux télécom puis câblage associé) ou en souterrain (création de fourreaux télécom puis câblage associé)*



# L'apport de TE44 dans les demandes de raccordement Télécom



- Les collectivités sont de plus en plus sollicitées par leurs administrés pour répondre à ces demandes.

et

- De nombreux usagers entrent dans leur nouveau logement/local sans accès ni au cuivre (ADSL/téléphone) ni à la fibre.



- Via les autorisations d'urbanisme, transmises par les services instructeurs des EPCI, le service urbanisme de TE44 a connaissance des besoins des usagers.



- TE44 réalise, sur la voie publique, les études et travaux de raccordement télécom.

Ou

- Réoriente l'utilisateur vers le bon interlocuteur en fonction de l'analyse du besoin.

# Qui finance ces raccordements Télécom ?



**Financeurs**



Les demandeurs de l'autorisation d'urbanisme

## Demandes des administrés

Les raccordements télécom sont pris en charge à 100% par les administrés.

## Demandes des collectivités non adhérentes au service ICE

Les raccordements télécom sont pris en charge à 100% par les collectivités

## Demandes des collectivités adhérentes au service ICE

TE44 participe à hauteur de **20% des coûts de l'opération**



# Accompagnement du Guichet Urbanisme





# 3 étapes pour lancer des travaux télécom sur le domaine public :



- 1 Consultation pour une Autorisation d'Urbanisme :**
  - TE44 émettra un avis
  
- 2 Demande d'estimation financière par porteur de projet (ou commune) :**
  - TE44 réalisera une estimation financière
  
- 3 Estimation financière signée :**
  - TE44 enclenchera un dossier travaux



# Consultation pour une Autorisation d'Urbanisme



Besoin de droits à construire



Instruction d'Autorisation d'Urbanisme



Solution technique Electrique :  
Simple Branchement ou Extension



Envoi du document « Demande de Réalisation  
de Génie Civil Télécom liée à l'AU »

TE44



Le Certificat d'Urbanisme ne permettant pas d'enclencher les travaux, nous émettons un avis **uniquement sur le raccordement électrique.**

# Demande d'estimation financière :



- 1** La commune reçoit l'information Télécom de TE44
- 2** La commune ou le porteur de projet transmet une demande d'Estimation Financière pour le raccordement télécom au guichet Urbanisme de TE44 : [urbanisme.sydela.enedis@te44.fr](mailto:urbanisme.sydela.enedis@te44.fr)

# Document de demande d'Estimation Financière (recto)

- 1 TE44 remplit la partie réservée
  - 2 Le service instructeur de la commune remplit la partie réservée
  - 3 Le service instructeur de la commune envoie le document au porteur de projet
- OU
- à TE44, si la commune finance les travaux

## REFERENCES DU DOSSIER

PA.044.110.23.E0002 en mairie de Nort-sur-Erdre	déposé le : 28/04/2023	Demandeur : SAS ERDRE INVEST 104 FRANCHAUD 44440 JOUE SUR ERDRE
Adresse du projet : 45 BOULEVARD DU PORT-MULON Parcelle(s) : AY - 0169,AY - 0170,AY - 0171,AY - 0180		Représenté par :
Date de réception à TE44 : 03/05/2023 Contact : <a href="mailto:urbanisme.sydel@enedis-te44.fr">urbanisme.sydel@enedis-te44.fr</a>		

## CONTEXTE

Dans le cadre d'une construction neuve, ou si votre habitation n'a jamais fait l'objet d'un raccordement au réseau téléphonique cuivre, il est nécessaire de procéder à des travaux de viabilisation télécom de votre parcelle, pour permettre l'accès à la fibre optique.

Cette viabilisation consiste, dans la majorité des cas, à la réalisation de travaux de génie civil Télécom, via la pose de fourreaux et de chambres télécom. Ces infrastructures permettront d'acheminer par un passage en souterrain les câbles de communications électroniques, de type cuivre ou fibre, de la parcelle jusqu'au réseau de fibre optique déployé (ou prochainement déployé) dans la rue.

TE44 réalise, pour le compte du demandeur, les travaux nécessaires à la viabilisation télécom de sa parcelle, via la création de génie civil, sur le domaine public, en les mutualisant si nécessaire avec les travaux sur le réseau électrique ou sur le réseau d'éclairage public.

## PROPRIETE DES OUVRAGES ET RETROCESSION

**Propriété :** Dans le cadre de cette viabilisation télécom réalisée par TE44, les infrastructures de communication électronique dûment construites (fourreaux et chambres télécom) intègrent le patrimoine des collectivités. TE44 en assure l'entretien, la maintenance et l'exploitation, pour les collectivités qui lui ont confié ces ouvrages.

**Rétrocession :** Dans le cadre de la construction de lotissements privés, les fourreaux et chambres télécoms construits intègrent le patrimoine de l'aménageur, qui doit en assurer la gestion. TE44 met à disposition des collectivités adhérentes, une fiche pratique permettant de faciliter la rétrocession des ouvrages à la collectivité. Ce document est disponible par simple demande à l'adresse suivante : [reseaux-ice@te44.fr](mailto:reseaux-ice@te44.fr)

## PARTIE RESERVEE A TERRITOIRE D'ENERGIE LOIRE-ATLANTIQUE

Le projet concerne :

- La réalisation d'une viabilisation télécom, sans extension du réseau électrique par TE44
- La réalisation d'une viabilisation télécom, en complément de travaux d'extension du réseau électrique  
Nécessite des travaux de génie civil télécom par TE44  Oui  Non

## PARTIE RESERVEE A LA COLLECTIVITE

Dans le cadre, d'un aménagement de voirie ou d'une mutualisation des travaux télécom pour plusieurs parcelles, la collectivité peut participer au financement de ces travaux de viabilisation télécom.

**Décision de la collectivité sur la prise en charge de la participation financière :**

- par le pétitionnaire** – Dans ce cas, la collectivité doit transférer ce document au pétitionnaire pour la complétude de la page 2
- par la collectivité** – A réception de ce document signé, un chiffrage sera transmis à la collectivité. Prise en charge par la collectivité des frais d'études en cas d'abandon du projet

Date et signature de la collectivité : .....



# Document de demande d'Estimation Financière (verso)

4

Celui qui finance les travaux complète la partie réservée

5

Envoi de la demande d'Estimation Financière à TE44 avec les documents annexes à :

[urbanisme.sydela.enedis@te44.fr](mailto:urbanisme.sydela.enedis@te44.fr)

Liste des documents à envoyer dans la diapositive suivante

Document à destination de M. le Maire / Adresse : [urbanisme.sydela.enedis@te44.fr](mailto:urbanisme.sydela.enedis@te44.fr)

**PARTIE-RESERVEE-AU-DEMANDEUR-:COLLECTIVITE-OU-PETITIONNAIRE**

**A-COMPLETER-PAR-LE-DEMANDEUR-DANS-LE-CADRE-D'UNE-VIABILISATION-TELECOM**

**DEMANDEUR-DES-TRAVAUX**

NOM, -Prénom-ou-RAISON-SOCIALE : .....  
N°SIRET -(le-cas-échéant) : .....  
ADRESSE-ACTUELLE-{n°, rue, code-postal, commune} : .....  
Domicile : ..... Travail : .....  
Courriel : .....

**VOTRE-PROJET**

ADRESSE-PRECISE-DU-TERRAIN {n°, rue, code-postal, commune} : .....  
SECTION-CADASTRALE : ..... N°-DE-LA-PARCELLE-ACTUELLE : .....  
DATE-D'OBTENTION-DE-L'AUTORISATION-D'URBANISME : - / - / - - - -

**PIECES-A-JOINDRE-A-VOTRE-DEMANDE-DE-DEVIS**

- Copie de l'arrêté accordant l'Autorisation d'Urbanisme (sauf dérogation)
- Plan de localisation de votre terrain ou plan d'assiette détaillée de l'aménagement
- Plan-masse représentant l'emplacement de votre projet, les voies de desserte et les tracés prévus des raccordements aux réseaux, conformément au dossier d'autorisation de construire. Ce plan-masse devra préciser l'emplacement souhaité du raccordement télécom sur le domaine privé, en limite du domaine public (regard 30°30 télécom, coffret)
- Des photos des réseaux télécom dans l'environnement proche de votre projet (chambres et regards télécom, poteaux télécom, etc.)
- Le certificat d'adressage délivré par la collectivité

Date et signature du pétitionnaire

\* Prise en charge par le pétitionnaire des frais d'études en cas d'abandon du projet

**INFORMATION sur l'obligation des travaux de pré-fibrage à destination des AMÉNAGEURS**

Les travaux de pré-fibrage sont imposés par la Loi de Modernisation de l'Economie du 06-Aout-2015 via l'article L113-10 du Code de la Construction et de l'Habitat pour les lotissements et ZAC ayant fait l'objet d'une demande de permis de construire ou d'aménagement délivrée à compter du 1er juillet 2016.

Ces travaux consistent à déployer une fibre non active, dans le cadre de ces opérations, qui soit compatible avec le réseau fibre optique déployé par les opérateurs. Cette fibre sera ensuite mise à disposition des opérateurs pour permettre aux futurs usagers de bénéficier des usages du numérique, dans les zones éligibles au FTTH.

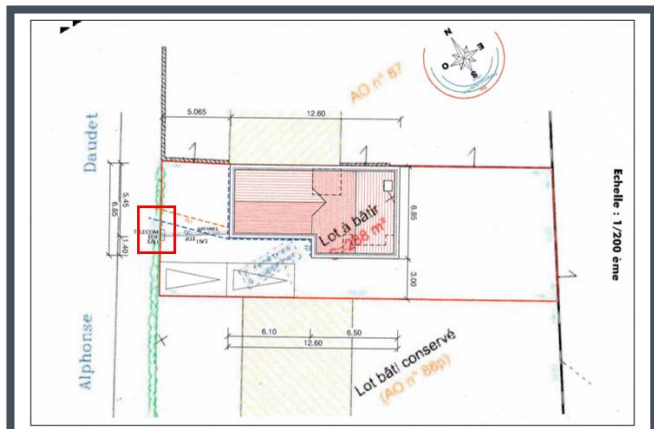
Le TE44 réalise ces travaux de pré-fibrage dans les aménagements publics concernés, dans le respect des prescriptions des opérateurs FTTH, et en partenariat avec les collectivités.

Pour tout besoin d'informations sur ces travaux, les demandes sont à adresser à l'adresse suivante : [urbanisme.sydela.enedis@sydela.fr](mailto:urbanisme.sydela.enedis@sydela.fr)





# Documents à joindre à la demande d'Estimation Financière



Plan de masse précisant **l'emplacement souhaité du raccordement télécom** (regard 30\*30 télécom, coffret)

Plan de localisation

Arrêté accordant l'Autorisation d'Urbanisme

Certificat d'adressage délivré par la collectivité

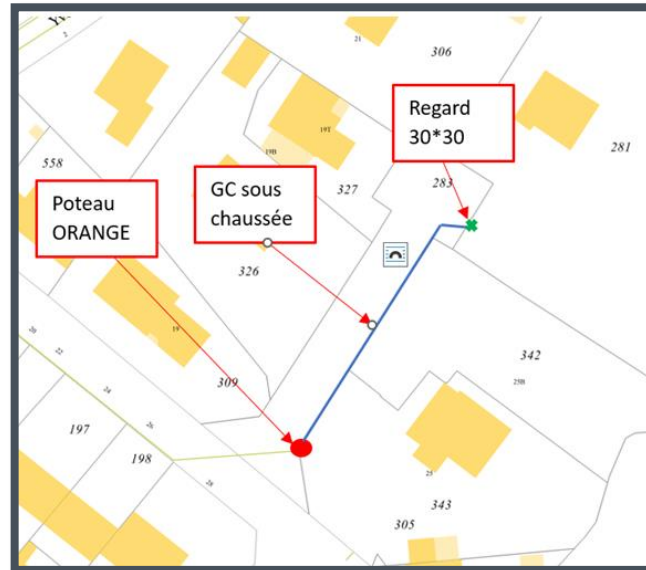
Photos des réseaux télécom dans l'environnement proche de votre projet (chambres et regards télécom, poteaux télécom, etc.) **OPTIONNEL**

# Document d'estimation financière (recto)

1 TE44 traite la demande d'estimation

2 TE44 envoie l'estimation financière avec le plan Solution technique télécom

! Coût estimé des travaux qui sera réactualisé suivant le coût réel.



**Estimation financière du Génie Civil Télécom,  
liée à une Autorisation d'Urbanisme**

A Orvault, le 06/04/2023

Références du dossier			
PC.044.126.22.D1104    déposé le : 16/12/2022 en mairie de La Plaine-sur-Mer	Demandeur : Monsieur TRAN Stéphane 3 rue du Pré Marin 44770 LA PLAINE SUR MER		
Adresse du projet : CHEMIN DES GRENOUILLETS - LOT 1 Parcelle(s) : BH - 0278		Représenté par :	
Contact : <a href="mailto:urbanisme.sydela.enedis@te44.fr">urbanisme.sydela.enedis@te44.fr</a>			

**PARTIE RESERVEE A TERRITOIRE D'ENERGIE LOIRE-ATLANTIQUE**

Le projet nécessite une viabilisation télécom, qui peut être réalisée, sous maîtrise d'ouvrage de Territoire d'énergie Loire-Atlantique :

- En mutualisant les travaux d'extension du réseau électrique qui seront réalisés par Territoire d'énergie Loire-Atlantique \*
- \*La mutualisation des travaux électriques et télécom sous MOA de TE44, permettrait de minorer la participation électrique et télécom, après étude.
- Sans extension du réseau électrique réalisé par TE44.

**Selon les modalités financières de TE44, la contribution estimée au réseau de 1665,08 € HT et 333,02€ de TVA.**

Ce montant de construction d'un génie civil télécom est une simple estimation basée sur les modalités financières de TE44 en vigueur et sera réactualisé suivant le coût réel des travaux en fonction de l'étude définitive et de la date de réalisation.

**Calcul de Contribution globale\***

\* La contribution estimée aux réseaux est calculée suivant les modalités en vigueur à la date de l'avis, consultables sur le site internet du Territoire d'Énergie Loire-Atlantique : <https://www.te44.fr> > Nos Publications > Guide Financier.

Pour les collectivités adhérentes ayant transféré la compétence Télécom au service ICE, TE44 participe à hauteur de 20% du montant HT et du montant TVA.

Contribution ICE – Mode de Calcul				
	Longueur (en mètres linéaires)	Coûts estimés des travaux ICE (€ HT) (hors frais d'accès au réseau)	Coûts estimés de la TVA liée aux travaux ICE (€) (hors frais d'accès au réseau)	Coûts estimés des travaux ICE (€ TTC) (hors frais d'accès au réseau)
Sous domaine public, Construction Génie Civil Téléphonique (ICE)	9	1665,08	333,02	1998,10



# Document d'estimation financière (verso)



- 3 Celui qui finance les travaux complète la partie et signe le document
- 4 Envoie document signé à : [urbanisme.sydela.enedis@te44.fr](mailto:urbanisme.sydela.enedis@te44.fr)
- 5 A réception de l'estimation signée, TE44 ouvre un dossier travaux

**PARTIE RESERVEE AU DEMANDEUR : COLLECTIVITE OU PETITIONNAIRE**

Document à retourner compléter à l'adresse : [urbanisme.sydela.enedis@te44.fr](mailto:urbanisme.sydela.enedis@te44.fr)

**ACCORD SUR LE LANCEMENT DE L'ETUDE D'EXECUTION DANS LE CADRE D'UNE VIABILISATION TELECOM**

DEMANDEUR DES TRAVAUX ET REDEVABLE DE LA PARTICIPATION  
*C'est le maître d'ouvrage du projet, destinataire de la proposition technique et redevable de la participation.*

NOM, Prénom ou RAISON SOCIALE : ....., le cas échéant N°SIRET.....

ADRESSE ACTUELLE (n°, rue, code postal, commune) : .....

☑ Domicile : ..... ☑ Travail : ..... ☑ Courriel\* : .....

*\*Important : les contributions fermes et définitives à nous retourner signées seront transmises par courriel.*

VOTRE PROJET

ADRESSE PRECISE DU TERRAIN (n°, rue, code postal, commune) .....

SECTION CADASTRALE : ..... N° DE LA PARCELLE ACTUELLE.....

DATE D'OBTENTION DE L'AUTORISATION D'URBANISME : : \_ / \_ / \_ \_ \_ \_

**TRAVAUX ELECTRIQUES :**

Avez-vous, vous ou la commune associé un dossier de construction du réseau électrique dont les travaux seront réalisés par TE44 : / \_ / OUI / \_ / NON

La participation financière pour la construction du Génie Civil Téléphonique (ICE) réalisée par TE44 est estimé à 1998,10 € TTC.

Date souhaitée de mise en service \*: \_ / \_ / \_ \_ \_ \_  
Il est à noter que la réalisation de l'opération selon sa complexité technique pourra s'étendre entre 4 mois à 1 an à compter de cet accord.

**IMPORTANT :**  
Accord pour le lancement de l'étude d'exécution (toute étude non suivie de travaux donnera lieu à facturation)

Date et signature du demandeur



## En conclusion :



1

Dans le cadre de la consultation à l'AU :

A réception de l'avis TE44, si la collectivité ne souhaite pas prendre en charge les travaux de génie civil télécom.

2

Transmettre avec l'arrêté accordant l'AU le document « Demande de réalisation de génie civil télécom » au demandeur.

3

Le reste des échanges se fera entre le demandeur et le TE44.

### Objectif du service :



- Accompagner les administrés pour faciliter les nouveaux raccordements télécom.
- Mutualiser ces travaux avec les extensions électriques.

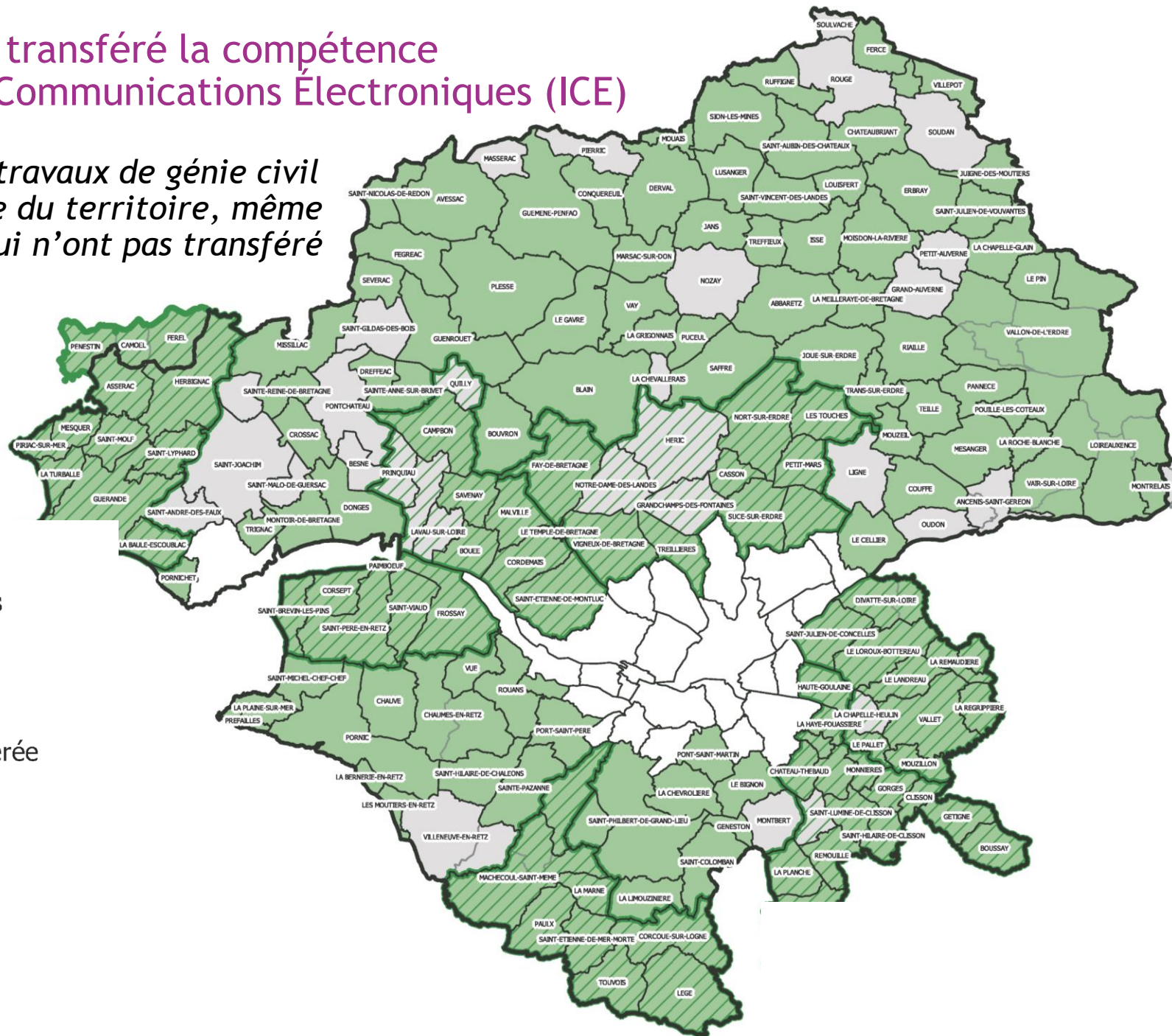
Autres actualités



# Collectivités ayant transféré la compétence Infrastructures de Communications Électroniques (ICE)



TE44 peut réaliser les travaux de génie civil Télécom sur l'ensemble du territoire, même pour les collectivités qui n'ont pas transféré la compétence ICE.



## Communautés de Communes

 Compétence ICE transférée

## Communes

 Compétence ICE non-transférée

 Compétence ICE transférée





# Actualité 1 : Travaux de pré-fibrage dans les lotissements et ZAC



**FIBRE  
OPÉRATEUR**



**Fibre non active  
jusqu'au point  
de démarcation  
(regard 30\*30)**

Fiche Actualité « Pré-fibrage » : <https://www.te44.fr/medias/2023/05/Fiche-ACTU-Pre-fibrage.pdf>

# Actualité 2 : Fiche pratique à votre disposition !



## Rétrocession des ouvrages télécom dans le cadre de lotissements privés

- La collectivité vérifie la conformité des ouvrages télécom et récupère les livrables de fin de travaux
- La collectivité délibère et informe TE44
- Pour les collectivités adhérentes au service ICE : TE44 assure l'exploitation et la maintenance de ces ouvrages





# Fiche récapitulative sur le Télécom à votre disposition !



## Fiche métier « Télécom »

[www.te44.fr](http://www.te44.fr)

> [Page d'accueil](#)

> [Rubrique « Les Documents »](#)

> [Catégorie « Fiches métier »](#)

**territoire d'énergie**  
LOIRE-ATLANTIQUE

Infrastructures réseaux

Urbanisme  
Électronique  
Éclairage public  
Télécom  
Gaz

## TÉLÉCOM

### Une gestion simplifiée avec Territoire d'énergie Loire-Atlantique !

Territoire d'énergie Loire-Atlantique vous propose d'assurer la **gestion de vos réseaux et infrastructures de communications électroniques** (ensemble des chambres et des fourreaux).  
Les infrastructures concernées sont celles que vous avez financées dans les zones d'activités, les lotissements et les extensions sur le domaine public routier, après l'année 1997. Les autres étant la propriété d'opérateurs tiers.

### Une expérience à votre service

Territoire d'énergie Loire-Atlantique intervient depuis plusieurs années sur les réseaux télécom pour le compte de nombreuses collectivités. Fort de cette expérience, il met à votre service sa **technicité en matière de gestion des infrastructures de Communications Électroniques (ICE)**.

À l'échelle du département :

- ① nous mutualisons les moyens humains et techniques,
- ② nous défendons vos intérêts face aux opérateurs,
- ③ nous vous assistons dans le calcul de la recette pour la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP).

### Qui est propriétaire des fourreaux ?

FOURREAUX SUR LA COMMUNE	FOURREAUX PROPRIÉTÉ DES OPÉRATEURS	FOURREAUX PROPRIÉTÉ DES COLLECTIVITÉS

Périmètre de perception de la RODP

Périmètre de perception de la redevance de location des infrastructures de communications électroniques.

— Opérateur historique — Fourreaux communaux — Fourreaux autres opérateurs

 Retrouvez-nous à tout moment sur :



 territoire  
d'énergie  
LOIRE-ATLANTIQUE  
[www.te44.fr](http://www.te44.fr)

**LinkedIn**  
[Territoire d'énergie  
Loire-Atlantique](#)

 **YouTube**  
[Territoire d'énergie  
Loire-Atlantique](#)

 **ENR44**  
[www.sydelaenergie  
44.fr](http://www.sydelaenergie44.fr)



Bonne journée à tous !

